

LE JOUR, 1952
9 DECEMBRE 1952

SUR LE CONFESIONNALISME

On a beaucoup parlé de confessionnalisme à propos des élections municipales. On en a parlé comme d'une tare. Nous y voyons, pour notre part, pour un temps (et depuis longtemps) un moyen de salut. On se souvient peut-être d'un article de nous, de 1949, dans ce même journal, intitulé : « Philosophie du confessionnalisme ».

Pourquoi ne pas faire statutairement ce qu'on demande au peuple de faire tacitement et qui répond à un équilibre nécessaire ? Pourquoi ne pas épargner le désordre à un pays qui met le spirituel au premier plan et qui redoute qu'une majorité domine les minorités ?

Quand le Gouvernement syrien déclare ne plus vouloir en Syrie de la représentation confessionnelle, cela peut se traduire en fait par la suppression des minorités. Car l'électeur, à moins de cas très exceptionnels, n'est pas mûr pour donner aux minorités confessionnelles leurs droits. Si le confessionnalisme était aboli en Syrie, c'est la majorité qui, sous couleur de libéralisme et de progrès, prendrait à peu près tout pour elle. Ce serait, en Syrie, un aspect redoutable que la tyrannie. Au Liban cela fait et ferait la discorde et le désordre.

Il faut mettre le mérite au premier rang, mais les moins méritants s'affolent à l'idée que des communautés entières pourraient être écartées de la vie politique. Puisque la paix est dans l'équilibre statutaire, assurons cet équilibre et qu'on nous épargne la philosophie stérile du progrès sans équité.

Le progrès n'est pas dans la violence, il est dans l'équilibre et dans l'ordre. Le Liban a pour origine des confessions. Les confessions sont sa raison d'être. S'il lui plaît de fonder sa politique sur un fait aussi éclatant, pourquoi s'y opposerait-on ?

Nous sommes plus qualifiés que personne pour parler de ces choses ; nous appartenons à la minorité la plus infime de ce pays et nous devrions, le premier, parler de soustraire la politique au confessionnalisme si l'intérêt personnel nous guidait.

Mais seul l'intérêt général est en cause. Le Liban est un pays de minorités confessionnelles politiquement associées. S'il est le seul pays du monde dans ce cas, il n'en faut pas moins qu'on accepte le fait. Au demeurant que nous reproche-t-on ? Nous donnons à l'univers une leçon de tolérance.

Les partis à étiquette confessionnelle chrétienne ne sont pas rares en Occident. Et, du côté de l'Asie, ne prétendait-on convier les nations à un congrès « économique » musulman ? N'a-t-on pas fait objection jusqu'ici, en Amérique, à l'élection d'un président des Etats-Unis catholique ? Les exemples sont nombreux.

C'est une étroitesse de vues et non point le contraire qui fait de la politique confessionnelle une chose barbare. Le premier bienfait n'est pas l'abolition du confessionnalisme en politique, c'est la paix.

En cette matière enfin, tout est clairvoyance et pondération. Que la représentation élective ou proprement politique soit confessionnelle le temps qu'il faudra, nous le comprenons parfaitement. Mais, parallèlement, nous tenons pour légitime et nécessaire qu'il y ait chez nous plus de compréhension et d'élasticité sur le plan administratif et qu'on n'exige pas, à tous les instants, un dosage de fonctionnaires inhumain.

UNE PRESENCE PROPORTIONNELLE DANS LES ASSEMBLEES QUI FONT LA LOI
RESTE UNE NECESSITE DE STRUCTURE. POUR L'ADMINISTRATION, C'EST
L'INTERET DE TOUS QU'ELLE RECRUTE LES MEILLEURS.